

PROCES-VERBAL SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du lundi 20 Septembre 2021
De 17h30 à 18h30

Nombre de membres présents : 18

Quorum : 13

Membres absents excusés : Mr FEDIEU, Mme MARZAT

Membre invité, à titre consultatif :

PRESENTS :

Mr GASC, Mme HAMOUDI, Mme DUPIOL, Mme TOURENNE, Mme GARNIER, Mr NETO, Mme PEREZ, Mme GATINEAU, Mme DOUMEINGTS, Mme CARREEL, Mme FARIA, Mme PASQUON, Mme FERRAND, Mr RICHARD, Mme DE ALMEIDA, Mme JALARIN Mme MERZEAU, Mme GOT.

Président :

Mr GASC, principal du collège

Secrétaires :

Mme GARNIER et Mr NETO professeurs du Collège de LACANAU

INSTALLATION DE LA SEANCE

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Mr GASC à 17h35.

Mr GASC installe les secrétaires de séance.

I - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mr GASC présente l'ordre du jour et demande à rajouter un point concernant la délégation de signature.

On procède donc au vote de l'Ordre du jour modifié qui est adopté à l'unanimité par :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	17	0	0

II - ADOPTION DU PV DU CA N°6 du lundi 5 juillet 2021

Mr GASC demande s'il y a des modifications à apporter au PV transmis du CA n°6.

Pas d'observations ou de remarques.

Mr GASC fait procéder au vote. Celui est adopté à l'unanimité par :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	17	0	0

III - DELEGATION DE SIGNATURE

Mme HAMOUDI est la principale adjointe nouvellement nommée sur l'établissement. Il s'agit de permettre à Mme HAMOUDI de signer des documents en lien avec la scolarité des élèves (ASSR, sanctions disciplinaires, etc,...)

Mr GASC fait procéder au vote de la délégation de signature qui est adoptée à l'unanimité par :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	17	0	0

IV - CONCESSION DE LOGEMENT

Mr GASC fait un rappel de l'historique de la situation : Un agent travaillant au collège en situation précaire occupe un logement de fonction. Tout d'abord accordé pour la période de juillet 2020 à fin décembre 2020 puis renouvelé pour des périodes de 3 mois successifs. Cette concession de logement doit se terminer le 30 septembre 2021.

Question de Mme CARREEL, représentante élue des personnels enseignants : S'agit du logement occupé illégalement en juillet 2021 et qui était évoqué au précédent CA ?

Réponse de Mr GASC : La convention a été finalement reconduite par le conseil départemental. Cependant ce qui devait être une durée limitée perdure. Mr GASC rappelle que ces logements sont attribués pour des personnels ayant une obligation de service.

Arrivée de Mme FARIA, représentante de la commune, à 17h43.

Question de Mme GOT, représentante du Conseil Départemental de la Gironde : Existe-t-il d'autre logement vacant ?

Réponse de Mr GASC : Il n'y a plus de logement vacant sur l'établissement. Il précise que le logement qui semblait vacant en apparence était en fait attribué à la principale adjointe titulaire du poste et soumise à une délégation rectorale. Ce logement est aujourd'hui occupé par la nouvelle principale adjointe.

Question Mme CARREEL : Serons-nous prévenus s'il y avait d'un changement de situation ?

Réponse de Mr GASC : A l'heure actuelle, on ne sait ce qu'il en est. La convention arrivera à son terme dans 10 jours. Il y a donc un risque d'une nouvelle occupation illégale du logement avant un possible prolongement et une régularisation administrative à postériori.

Intervention de Mme GOT : Il s'agit au départ d'une mobilisation de personnel du collège et de sa famille. Cette personne a été rencontrée par la municipalité pour trouver un autre logement mais il n'y pas de disponibilité sur la ville de LACANAU. Des solutions ont été proposées mais n'ont pas été acceptées. Le conseil départemental ne souhaite pas que la situation s'éternise et Mme GOT conclut en affirmant qu'elle n'était pas au courant de cette dernière reconduction (juillet 2021 à septembre 2021).

Mr GASC remarque une situation problématique et qui s'enlise.

Mr GASC fait procéder au vote pour avis sur cette convention d'occupation du logement :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	5	3	10

III- CONVENTION

1) Attribution matériel pédagogique adapté

Les élèves ayant un PPS peuvent bénéficier d'un matériel pédagogique adapté notifié par la MDPH.

Depuis l'année dernière, le matériel suit l'élève tout au long de sa scolarité, il faut donc rentrer dans l'inventaire du collège le matériel des élèves qui arrivent en 6^{ème} et sortir le matériel des 3^{ème} partant pour le lycée.

Ici, il s'agit d'un ordinateur portable avec divers logiciels pédagogiques et d'une réglette scanner pour un élève de 6^{ème} qui a fait sa rentrée en septembre.

Mr GASC fait procéder au vote. Celle-ci est adoptée à l'unanimité par :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	18	0	0

2) Accueil d'une étudiante stagiaire en arts plastiques

Il s'agit de l'accueil d'une stagiaire qui souhaite devenir enseignante. Il s'agit d'un stage d'observation avec une présence tous les lundis et mardis jusqu'au 6 juillet dans les cours de Mr BOSCH. Cette convention définit le rôle de chacun. Il s'agit d'une convention tripartite entre le collège, la stagiaire et l'université de Bordeaux.

Mr GASC fait procéder au vote. Celle-ci est adoptée à l'unanimité par :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	18	0	0

IV - PROJETS SORTIES/VOYAGES

Il s'agit d'une présentation des projets dont la réalisation dépendra du contexte sanitaire et de son évolution. A ce jour, les sorties sont autorisées mais à partir du 30 septembre 2021, il faudra un pass sanitaire (soit un test PCR négatif de moins de 72h ou une vaccination complète) pour tous les élèves âgés de 12ans et 2 mois.

A titre d'information :

- Le 6 octobre, une sortie BIA aura lieu à l'aérodrome de Saint-Laurent-Médoc. Il n'y a pas besoin d'un pass sanitaire pour cette sortie car le site est privatisé mais le protocole sanitaire doit être respecté (port du masque, geste barrière, désinfection). Cette sortie concerne les élèves de 3^{ème} option BIA. Les frais de transport sont pris en charge par le budget de l'établissement.

- Deux sorties seront combinées afin de rentabiliser le bus. La première concerne le Musée d'aquitaine et le Musée des douanes avec la classe de 4^{ème} et la seconde, « la ruta de Goya » pour les élèves de l'option LCEE 4^{ème}. Cette sortie est entièrement financée par le collège mais le pass sanitaire sera de rigueur pour l'entrée aux musées qui ne sont pas privatisés. Il faudra fournir une copie du pass au collège avant le départ pour s'assurer que tous les élèves puissent accéder au musée. (Sauf si allègement des mesures sanitaires).

Question Mme DE ALMEIDA, représentante élue des parents d'élèves : Quel a été le « succès » de la campagne vaccinale au collège ?

Réponse de Mr GASC : Pour une estimation de 148 élèves à vacciner calculée par l'ARS, seulement 29 élèves ont reçu leur première injection lors de cette campagne de vaccination. Les estimations étant faites à l'échelle départementale, il peut y avoir un différentiel du taux d'élèves réellement vaccinés entre l'intérieur des terres et la frange littorale très touristique.

Question de Mr RICHARD, représentant élu des parents d'élèves : Qu'en est-il des élèves qui n'auraient pas de pass sanitaire ?

Réponse de Mr GASC : Sans pass sanitaire alors que celui-ci serait exigé, l'élève ne pourra pas participer à la sortie. Sa présence est alors obligatoire au sein du collège durant la sortie scolaire.

- Le projet DUNE est reconduit pour toutes les classes de 6^{ème} (1 journée par classe de 6^{ème}). Le trajet s'effectue à vélo en sachant que chaque classe de 6^{ème} a eu une intervention de sensibilisation concernant la sécurité à vélo. Il n'y a pas besoin de pass car toute la sortie et les activités sont en milieu extérieur.
- Adopté en Juillet suite un report en raison de la crise sanitaire, la sortie à PLASSAC pour les élèves latinistes de 4^{ème} et 3^{ème} devrait pouvoir se réaliser mais avec des restrictions. Les finances sont disponibles pour que la sortie se réalise le 7 octobre 2021 mais le prix du transport a augmenté. Ce différentiel sera pris en charge par le collège. Il n'y a pas besoin du pass sanitaire car le site est privatisé.

Concernant les voyages, Mr GASC remercie les équipes enseignantes pour leur mobilisation afin que toutes les classes d'un niveau donné puissent avoir un voyage. Les séjours linguistiques sont en 3^{ème}, les autres sur le niveau 4^{ème}.

- Pour l'heure un seul sera présenté. Il s'agit d'un séjour « sport et montagne » du 2 au 7 janvier 2022. Il y a 5 accompagnateurs (frais pris en charge par l'établissement) et 50 élèves avec un prix initial de 396 euros par élèves. Le FSE propose un don de 30 euros par élèves soit 1500 euros. Ce qui permet de baisser le prix de voyage restant à charge des familles. Concernant le pass sanitaire, nous sommes dans l'attente d'une réponse du centre d'hébergement.

Mr GASC fait procéder au vote. Le principe du voyage est adopté à l'unanimité par :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	18	0	0

Mr GASC fait procéder au vote. La participation des familles à hauteur de 366 euros en 3 mensualités est adoptée à l'unanimité par :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	18	0	0

Mr GASC fait procéder au vote. Le don de 1500 euros du FSE (30 euros par élève participant) est adopté à l'unanimité par :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	18	0	0

IV - AJUSTEMENT DES CONTRATS DES AED

Mr GASC rappelle qu'il y a 1 poste à 100%, 4 postes à 75% et 1 poste à 50%.

Le recrutement correspond mais la personne sur le poste à 50% mettra fin au contrat à la fin du mois. Cette personne doit être remplacée.

Question de Mme GATINEAU, représentante élue des personnels enseignants : Avez-vous trouvé une personne ?

Réponse de Mr GASC : Plusieurs entretiens ont déjà été effectués. C'est en bonne voie.

Mr GASC fait procéder au vote pour l'établissement d'un nouveau contrat à hauteur de 50%. Celui est adopté à l'unanimité par :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	18	0	0

VI - QUESTIONS DIVERSES

Question des personnels non enseignants : Un démarchage d'une entreprise privée est-il envisageable pour nettoyer les vitres côté extérieur au 1^{er} étage de l'ensemble des bâtiments ?

Réponse de Mr GASC : Nous avons abordé ce sujet au printemps dernier avec Madame DUPIOL, adjointe gestionnaire et envisagé l'intervention d'une entreprise extérieure pour le nettoyage de l'ensemble des vitres.

Avant les vacances d'été, le calendrier concernant le chantier d'extension et de restructuration du service de restauration s'est précisé. Ce chantier débutera dès le premier jour des vacances de Toussaint. Celui-ci va occasionner certaines nuisances, beaucoup de poussière notamment surtout durant la première phase de démolition / construction de l'extension.

Nous avons de fait préféré repousser cette opération de lavage des vitres au printemps prochain, sous réserve que toute la partie gros œuvre du chantier soit achevée. Le but est de pouvoir conserver des vitres propres durablement compte tenu du coût de cette intervention.

Question de Mme JALARIN, représentante élue des parents d'élèves de l'ACPE : A titre d'information, l'association ACPE risque d'être dissoute car il n'y a personne pour prendre la succession. L'assemblée générale de l'association est prévue mercredi 22 septembre et je vous tiendrai informé de l'issue.

Si l'association était dissoute, le reliquat financier de l'association sera versé au profit du FSE pour continuer à participer aux projets du collège.

Réponse de Mr GASC : S'il est en effet regrettable que l'association que vous représentez risque d'être dissoute, nous vous remercions du don financier que vous effectueriez au profit du FSE, dans l'intérêt des élèves. Je reste à votre disposition suite à votre assemblée générale si besoin.



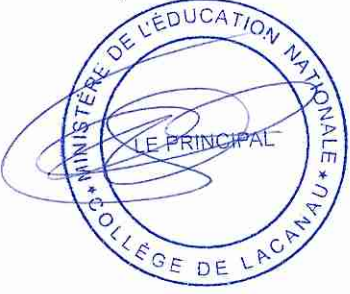
Intervention complémentaire de Mr GASC pour faire un point sur le chantier.

Avec Madame DUPIOL, adjointe gestionnaire, nous sommes en réunion de chantier tous les lundi après-midi depuis la réouverture de l'établissement. La concrétisation prend forme. Le chantier devrait démarrer le 25 octobre 2021 pour une durée approximative de 66 semaines révisables selon les aléas rencontrés.

Ce chantier se déroulera également en site occupé. Il y aura de fait des nuisances liées à la poussière et au bruit. Pour autant, les phases du chantier seront coordonnées avec le fonctionnement de l'établissement. Ainsi, le service de restauration ne sera pas interrompu, ni pour les élèves, ni pour les personnels qui bénéficieront d'un espace aménagé temporaire.

Le but de ces travaux est de permettre au collège dont l'effectif est important de devenir autonome sur le service de restauration. Ceci permettra d'avoir plus de liberté sur le choix des denrées, des fournisseurs, mais également sur l'élaboration des menus tout en respectant la législation et la politique du Conseil Départemental à ce sujet. L'objectif affiché est de pouvoir améliorer nettement le service de restauration.

Mr GASC clôture le CA à 18h30.

Les secrétaires		Le président
		
Mr NETO	Mme GARNIER	Mr GASC